



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 24 00030

Date de dépôt : 24/04/2024
Demandeur : Monsieur HIET Arnaud
Pour : Construction d'un garage
Adresse du terrain : 3 ter Rue Bécoiseau
à POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2024/038
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 24/04/2024 par Monsieur HIET Arnaud demeurant 3 Ter Rue de Becoiseau à POMMEUSE (77515) ;

VU l'objet de la déclaration :

- pour la construction d'un garage ;
- sur un terrain situé 3 ter Rue Bécoiseau à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU l'affichage en mairie en date du 02/05/2024 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

NOTAS : Le pétitionnaire sera redevable de :

- La taxe d'aménagement : part communale, départementale et régionale.
- La taxe d'archéologie préventive.

Fait à **POMMEUSE**, le 02 mai 2024

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.